

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS**

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Séance du 27 octobre 2021**

**CD20211027\_8**  
**id. 5952**

*Le 27 octobre 2021 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des délibérations à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.*

*Nombre de conseillers départementaux : 30  
Quorum : 16*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*M. BEQ (pouvoir à Mme DUCASSE), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING)*

*Le quorum légal est atteint, en application de l'article L. 3121-14 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée départementale a délibéré.*

**DELIBERATION**

**TARN ET GARONNE CONSEILS COLLECTIVITÉS**

**DÉCISION MODIFICATIVE 2021**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de décision modificative pour l'exercice 2021 de Tarn-et-Garonne conseils collectivités, tel qu'il a été proposé au comité de gestion.

L'équilibre, en mouvements réels, de ce projet s'établit à 16 370,80 €.

Le détail des diverses opérations figure ci-après.

**A- DEPENSES**

SECTION D'INVESTISSEMENT

<b><u>CHAPITRE 21</u></b>	<b><u>Immobilisations corporelles</u></b>	
<b>Compte 21838</b>	<b>Autres matériels informatiques.....</b>	12 670,80 €
Sous-total des dépenses du chapitre 21.....		12 670,80 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....</b>		<b>12 670,80 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b><u>CHAPITRE 012</u></b>	<b><u>Charges de personnel et frais assimilés</u></b>	
<b>Compte 64131</b>	<b>Rémunérations personnel non titulaire.....</b>	3 700,00 €
Sous-total des dépenses du chapitre 012.....		3 700,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....</b>		<b>3 700,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES.....</b>		<b>16 370,80 €</b>

**B- RECETTES**

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>CHAPITRE 10</u>	<u>Dotations, fonds divers et réserves</u>	
Compte 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés.....	12 670,80 €
	Sous-total des recettes du chapitre 10.....	12 670,80 €

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>12 670,80 €</b>
---	--------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Compte 002</u>	<u>Résultat de fonctionnement 2020 reporté.....</u>	-12 670,80 €
-------------------	---	--------------

<u>CHAPITRE 74</u>	<u>Dotations, subventions et participations</u>	
Compte 7473	Département .....	16 370,00 €
	Sous-total des recettes du chapitre 74.....	16 370,00 €

<u>CHAPITRE 75</u>	<u>Autres produits de gestion courante</u>	
Compte 7588	Autres produits divers de gestion courante.....	0,80 €
	Sous-total des recettes du chapitre 75.....	0,80 €

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>3 700,00 €</b>
--	-------------------

<b>TOTAL DES RECETTES.....</b>	<b>16 370,80 €</b>
--------------------------------	--------------------

Un besoin de financement de la section d'investissement de 12 670,80 € apparaît au compte administratif 2020. Il est généré par les restes à réaliser en dépenses qui s'élèvent à 16 727,20 €.

Ce besoin de financement doit être couvert par l'excédent de fonctionnement reporté de 2020.

En section d'investissement, une dépense de 12 670,80 € au compte 21838 autres matériels informatiques est proposée afin d'équilibrer la section.

En dépense de fonctionnement, des crédits supplémentaires sont proposés au chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » afin de procéder au recrutement d'un agent en tuilage un mois pour anticiper le départ à la retraite d'un agent en fin d'année.

La subvention d'équilibre prévue à hauteur de 441 100 € au budget primitif 2021 doit être augmentée de 16 370 € pour atteindre un montant total de 457 470 €.

\*

\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission finances, personnel, affaires générales,

Vu l'avis du comité de gestion de Tarn-et-Garonne conseils collectivités,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve, selon les modalités susvisées, la décision modificative de Tarn-et-Garonne conseils collectivités 2021 qui s'équilibre en mouvements réels à 16 370,80 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL